

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LUZY

Arrondissement de
CHÂTEAU-CHINON
Département de la Nièvre

Nombre de Conseillers

En exercice

19

Présents

17

Votants

19

Dont

2

procuration(s)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 MARS 2021

VOTE

Voix pour

19

Abstention

0

Voix contre

0

L'an deux mille vingt et un

Le : Mardi 02 Mars à : 20 heures

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY, se sont réunis, salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 février 2021, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 25 février 2021

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – GONIN Gilles – CLERGEOT Sophie – THEVENIAUD Jean-François – DIESNY Claire – FAURE Olivier – DESCOURS Thierry – NUSINK Floor – CHANDIOUX Florence – ANDRIOT Jean-Michel – BUIRON Hélène – BAUDRAND Georges – BERGER Jean-Yves – DUTRIEUX Marie – CLOIX Bruno – LAURENT Karine – GUYOLLOT Marc.

Secrétaire de séance : Florence CHANDIOUX

Pouvoirs : - MANGOTE Annick a donné procuration à GUERIN Jocelyne
- DELAVELLE Sylvie a donné procuration à GUYOLLOT Marc

1/ Approbation du Conseil Municipal du Vendredi 2 Janvier 2021 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal et après en avoir délibéré, les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du Vendredi 2 Janvier 2021.

2/ Commune de Luzy sélectionnée au programme « Petites Villes de Demain » :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Luzy a été retenue pour le programme PVD autour des mesures-clefs suivantes :

- vitalité du centre bourg (travaux quartier rue de la République, politique habitat, accompagnement des commerçants et porteurs de projet)
- rénovation énergétique des bâtiments publics (école maternelle)
- moulin : tiers-lieu numérique et social
- projet alimentaire territorial de Luzy et l'aménagement d'espaces publics écologiques
- culture et patrimoine

Ces différents axes nécessitent une équipe dédiée avec :

- un manager de commerces
- un volontaire territorial en administration
- un chef de projet PAT
- un chef de projet culture et patrimoine

Pour l'habitat, qui est un axe majeur du programme, deux chefs de projet PVD sont recrutés au niveau de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour assurer la mise en place de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur le territoire. Une convention est en cours d'écriture pour fixer les objectifs et répartir ces forces vives entre Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert, Cercy-La-Tour et Luzy.

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

3/ Validation du transfert à la ville de LUZY du matériel acquis par l'EEASMB :

La dissolution de l'association « Ecole d'Enseignement Artistique Sud Morvan Bazois » nécessite le transfert à la Ville de LUZY, du matériel qu'elle a acquis.

Le Conseil Municipal valide et autorise l'EEASMB à transféré son matériel à la Ville de LUZY.

4/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2021 :

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est un impôt instauré par la commune sur le territoire desquels sont situés les enseignes, les pré-enseignes et les dispositifs publicitaires.

La taxe est due par l'exploitant du dispositif, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé.

Les tarifs maximaux prévus et servant de référence pour la détermination des tarifs s'élèvent en 2021 à 16.20 € le m² pour les communes de moins de 50 000 habitants.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à appliquer les tarifs à hauteur de 16.20 € le m².

5/ Avenant à la convention d'occupation précaire du local communal « 11 rue des Remparts » - Association L'ECHELLE :

L'association « *L'échelle* », représentée par sa présidente, Mme Estelle THIEBAUT, faisant l'objet d'une convention d'occupation précaire du local communal sis « 11 rue des remparts », subit une perte d'activité suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à la crise sanitaire, se trouve en difficulté pour assurer les charges du bâtiment et sollicite la mairie pour un soutien.

Mme le Maire propose d'aider l'association jusqu'à la reprise d'une activité après cette crise sanitaire en appliquant une réduction de 50 % du loyer soit **150€ au lieu de 300€ du 1er février 2021 au 31 janvier 2022.**

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention d'occupation précaire du local communal L'ECHELLE sis « 11 rue des Remparts » avec Madame Estelle THIEBAUT, Présidente de l'association à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au 31 janvier 2022, moyennant un loyer de 150 € mensuel pour la période d'ouverture au public.

6/ Convention SCENI QUA NON – Année 2021 :

Madame le Maire rappelle la convention de l'Association SCENI QUA NON qui gère le cinéma Vox de Luzy.

Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention avec l'association SCENI QUA NON ainsi que la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

7/ Demande de subvention – travaux rénovation énergétique école maternelle :

Depuis l'audit énergétique réalisé par le SIEEEN en 2008, il nous a été fortement conseillé d'agir sur l'école maternelle à travers une rénovation thermique du bâtiment, visant un meilleur confort hiver/été et des gains sur les consommations relatives.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle 2021 pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales est une opportunité pour nous aider à financer et améliorer énergétiquement l'école maternelle de Luzy.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté par madame le Maire et l'autorise à solliciter

- ♦ l'aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle 2021
 - ♦ l'aide d'Effilogis
 - ♦ l'aide du SIEEEN
- et à inscrire au budget primitif 2021 la partie auto-financement de la collectivité.

8/ Demande de subvention – travaux rénovation marché couvert :

La revitalisation du centre-bourg de Luzy se concentre sur le cœur du village à travers des travaux d'embellissement, rénovation des espaces publics et des lieux de partages. La réhabilitation de la partie haute du centre-bourg s'articule autour de la rénovation du quartier rue de la République et des places du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945.

Cette revitalisation du cœur de bourg se poursuit avec les travaux d'aménagement d'un bâtiment, emblématique à Luzy, le marché couvert. L'aménagement de ce lieu a comme objectif de dynamiser la vie économique et d'offrir des lieux de partages et de convivialité.

Le projet de réhabilitation du marché couvert va consister à proposer un lieu identifié comme un élément attractif qui mettra en valeur le marché hebdomadaire et son emplacement comme écrin de verdure et centre-bourg, pour favoriser les rencontres et échanges.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé par Madame le Maire et l'autorise à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche Comté au titre du Plan d'Accélération à l'Investissement Régional - Habitat Aménagement - et à inscrire au budget primitif 2021 la partie autofinancement de la collectivité.

9/ Demande d'acompte sur subvention Association ROCKABYLETTE :

Dans le cadre du Rockabylette Moped Gang qui se déroulera à LUZY du 23 au 25 Juillet 2021, L'Association Rockabylette sollicite un acompte de 2 500 € sur l'aide financière de la Commune de Luzy qui sera attribuée.

Le Conseil Municipal accorde le versement de cet acompte.

10/ LUZY Petite Ville de Demain – demande d'accompagnement ingénierie 2021-2023 avec le recrutement d'un agent contractuel :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création du poste de Manager de Commerce contractuel en continuité du poste de Chargé de développement contractuel pour assurer le développement du commerce et animer le centre-ville au niveau commercial dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » pour la période 2021 – 2023.

Le conseil municipal valide la création du poste de Manager de commerce et autorise Madame le Maire à solliciter les financements auprès de la Banque des Territoires, Caisse des Dépôts.

11/ LUZY Petite Ville de Demain – demande d'accompagnement ingénierie 2021-2023 avec le recrutement d'un agent contractuel – poste de VTA :

Le Maire propose au Conseil Municipal la création du poste de Volontariat Territorial en Administration (VTA) contractuel en appui administratif à l'équipe chargée du développement de la commune dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain. »

Le projet porté par la commune implique aujourd'hui la nécessité d'intégrer un poste venant en soutien administratif de l'équipe de développement. Le VTA est destiné à conforter la capacité d'ingénierie de la collectivité.

Le VTA s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans à 30 ans, qui peuvent attester d'un niveau de diplôme au moins Bac +2. Aide financière de l'Etat de 15 000 euros par an.

Le conseil municipal valide la création du poste de Volontariat Territorial en Administration contractuel et autorise Madame le Maire à solliciter les financements auprès de l'État.

12/ Création d'un poste de Coordonnateur de Centre de Vaccination :

L'ARS a organisé en janvier 2021 dix centres de vaccination COVID 19 dans la Nièvre.

LUZY a été retenu Centre de Vaccination basé à la salle des fêtes.

L'organisation est sous la responsabilité du Maire de LUZY. Une équipe a été mise en place en respect des postes de vaccination.

Au vu de l'importance du Centre de Vaccination, de l'accélération de la campagne de vaccination et du déroulement jusqu'à fin 2021, il est nécessaire de créer un poste de Coordonnateur et Responsable du Centre de Vaccination (contact avec les structures et autorités extérieures, logistique du centre hors produits et matériels médicaux).

La collectivité, Centre de Vaccination, est indemnisée selon conventionnement avec l'ARS, ce poste n'ayant aucune incidence sur le budget de la ville de LUZY.

Madame le Maire, propose la création du poste et l'embauche d'un Coordonnateur de Centre, en contrat à durée déterminée, du 1^{er} mai au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal l'autorise à créer le poste de Coordonnateur de Centre de Vaccination et à procéder à l'embauche en contrat à durée déterminée du 1^{er} mai au 31 décembre 2021 et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

13/ Réserve foncière communale – vente d'un bien immobilier 31 rue Saint-André :

Madame le Maire rappelle

- que la commune a fait l'acquisition par voie de préemption, d'un bien situé à LUZY « 31, rue de Saint-André », cadastré section C 55, C 56 et C 57 pour une superficie totale de 80a 75ca, comprenant une maison sur la parcelle C 57 - *délibération n°2020/084 du 09/07/2020* – pour la somme de 25.000 €, frais de notaire 1377,18 €.
- l'intégration de ce bien en réserve foncière communale,
- la notion de réserve foncière.

Elle fait part au Conseil Municipal

- du projet d'installation à LUZY d'une famille venant de Dordogne, 1 couple sans emploi et 3 enfants, très intéressé par l'acquisition de cet ensemble foncier et immobilier correspondant à leur nouveau choix de vie, à leur projet de reconversion professionnelle,
 - avoir informé Maître CHINCHOLE, Notaire à LUZY, de ce projet familial et avoir évoqué avec lui la possibilité de cette opération.
- Il s'agit bien d'une cession en pleine propriété pour un projet final.

Le Conseil Municipal autorise la cession à cette famille, Monsieur Pascal ENGUENARD et Madame Jessica DEMARAIS du bien situé à LUZY « 31, rue de Saint-André », fixe le prix de vente de ce bien immobilier à 26.377,18 euros, frais d'acte à la charge de l'acquéreur, somme correspondant exactement au prix d'acquisition par la commune, frais de notaire compris et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié qui sera passé à l'Etude de Maître Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY, et toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

14/ Attribution d'une prime de responsabilité Services Techniques pour un agent :

Madame le Maire propose d'attribuer une prime mensuelle par le biais du RIFSEEP à un agent des services techniques, liée au fait que cet Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, entré dans la collectivité le 26 juillet 2018, a les compétences et connaissances requises ainsi que l'expérience nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'équipe technique.

Le Conseil Municipal autorise l'attribution de cette prime mensuelle RIFSEEP à l'agent concerné, d'un montant de 120 € net à compter du 1^{er} mars 2021.

15/ Achat d'un véhicule – matériel réformé du SDIS 58 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de vente de matériels réformés par le SDIS 58.

La commune a soumis une offre de 2000 € pour un véhicule VTU CITROEN, année de 1^{ère} mise en circulation 1999, proposition retenue par le SDIS 58.

Le Conseil Municipal décide l'achat du véhicule et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

16/ Tarifs 2020-2021 de l'Ecole d'Enseignement Artistique Sud Morvan Bazoïs :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer sur les tarifs 2020/2021 de l'École d'Enseignement Artistique Sud Morvan Bazoïs, la Commune de Luzy étant compétente depuis le 1^{er} janvier 2019, selon les tarifs et les conditions validées par le COPIL.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de l'École d'Enseignement Artistique Sud Morvan Bazoïs présenté pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Maire,
Jocelyne GUERIN

